

ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE GUADELOUPE

SERVICE DE L'ÉVÊCHÉ
1 PLACE SAINT-FRANÇOIS

97100 BASSE-TERRE

-----oOo-----

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

-----oOo-----



ASSOCIATION DIOCESAINE DE GUADELOUPE
Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE GUADELOUPE - ADG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 29 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- La note « Règles et Méthodes Comptables » relate notamment la composition de l'actif immobilisé. *« L'association est propriétaire de bâtiments culturels acquis après 1905. Selon les principes comptables généralement appliqués, les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée normale d'utilisation. Les archives comptables et administratives ne permettent pas de retracer le coût d'acquisition ou de connaître la valeur*



Société de commissariat aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

venale des immeubles les plus anciens. Ces actifs sont répertoriés, mais sont valorisés forfaitairement sur la base d'un euro ». Elle évoque également les problématiques liées à l'exhaustivité du patrimoine dans les comptes, la décomposition de certains actifs immobilisés ainsi que leurs modalités d'amortissement ;

- La note « Règles et Méthodes Comptables » - « Subvention et amortissements des immobilisations subventionnées » rappelle les impacts au niveau des subventions d'investissement du point décrit ci-avant relatif au traitement comptable de certaines immobilisations ;
- Les notes « prêt » et « créances FIRST » relatent la créance détenue par l'ADG sur la société FIRST à hauteur de 1 899 K€, faisant l'objet d'une dépréciation à 100% ;
- La note « revenus de l'Association » rappelle la nécessité de renforcer les procédures de contrôle interne en vigueur, notamment en ce qui concerne la reconnaissance des revenus, avec un impact possible sur l'assertion d'exhaustivité.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Nous avons porté une attention particulière à l'évolution des créances détenues par l'Association diocésaine en appréciant les risques de non-recouvrement de ces dernières et les éventuelles dépréciations qui s'imposeraient. Le poste « IMMOBILISATIONS FINANCIERES » est déprécié à hauteur de 2 486 K€ et le poste « AUTRES CREANCES » à hauteur de 114 K€. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables et des estimations significatives, nous nous sommes assurés des traitements comptables retenus ainsi que de l'information donnée dans l'annexe des comptes annuels ;
- Une analyse des procédures de contrôle interne réalisée dans certaines paroisses a entre autres permis d'appréhender les risques existants sur l'assertion d'exhaustivité des recettes notamment ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Société de commissariat aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Société de commissariat aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Baie-Mahault, le 04 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes,

CABINET ACTIVE AUDIT

SARL au capital de 10 000 Euros

COMMISSARIAT AUX COMPTES

39 Rue Ferdinand Forest - Imm. Orlando - Lot 44

ZI Jany - 97122 BAIE-MAHAULT

Tél : 0590 813 879 - Fax : 0590 257 384

Siret : 497 051 248 00041 - APE 6920 Z

Steeve MANLIUS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

Edité le 10/11/2020

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2019 (12 mois)				31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	48 678	48 158	520	0,00	2 747	0,01
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	639 399	16 873	622 526	1,78	623 519	1,76
Constructions	37 921 688	12 749 084	25 172 604	71,96	25 000 733	70,42
Installations techniques, matériel & outillage industriels	734 159	543 788	190 370	0,54	210 139	0,59
Autres immobilisations corporelles	2 493 640	1 579 671	913 970	2,61	833 209	2,35
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	766 727		766 727	2,19	894 932	2,52
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	4 706		4 706	0,01	4 681	0,01
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	2 493 388	2 486 305	7 083	0,02	13 501	0,04
Autres immobilisations financières	2 247		2 247	0,01	2 247	0,01
TOTAL (I)	45 104 632	17 423 880	27 680 752	79,13	27 585 709	77,70
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	7 376		7 376	0,02	15 185	0,04
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	324		324	0,00	658	0,00
. Organismes sociaux	3 146		3 146	0,01	3 103	0,01
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	1 007 583	114 405	893 178	2,55	1 870 337	5,27
Valeurs mobilières de placement	3 765 207		3 765 207	10,76	3 856 226	10,86
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	2 458 294		2 458 294	7,03	2 101 357	5,92
Charges constatées d'avance	171 025		171 025	0,49	68 708	0,19
TOTAL (II)	7 412 956	114 405	7 298 551	20,67	7 915 573	22,30
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	52 517 588	17 538 285	34 979 302	100,00	35 501 282	100,00

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:			
FONDS PROPRES			
Fonds associatifs sans droit de reprise	457 352	1,31	457 352 1,29
Ecart de réévaluation	20 567 855	58,80	20 567 855 57,94
Réserves	304 898	0,87	304 898 0,86
Report à nouveau	7 620 780	21,79	7 179 427 20,22
Résultat de l'exercice	-192 889	-0,54	441 354 1,24
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS			
-Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donation			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
-Ecart de réévaluation	1 315 454	3,76	1 315 454 3,71
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 133 737	3,24	1 225 006 3,45
-Provisions réglementées			
-Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL(I)	31 207 187	89,22	31 491 346 88,70
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24 260	0,07	29 196 0,08
TOTAL (II)	24 260	0,07	29 196 0,08
FONDS DEDIES			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources	697 955	2,00	632 378 1,78
TOTAL(III)	697 955	2,00	632 378 1,78
DETTES			
Emprunts et dettes assimilées	2 064 849	5,90	2 271 201 6,40
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	132 298	0,38	200 596 0,57
Autres	852 678	2,44	876 423 2,47
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	74	0,00	141 0,00
TOTAL(IV)	3 049 900	8,72	3 348 362 9,43
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	34 979 302	100,00	35 501 282 100,00
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser :			
- acceptés par les organes statutairement compétents			
- autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			
ENGAGEMENTS DONNÉS			

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens									
Prestations de services	4 385 871		4 385 871	100,00	4 459 836	100,00	-73 965	-1,65	
Montants nets produits d'expl.	4 385 871		4 385 871	100,00	4 459 836	100,00	-73 965	-1,65	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			117 676	2,68	21 000	0,47	96 676	460,36	
Cotisations									
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			120 310	2,74	201 192	4,51	-80 882	-40,19	
Autres produits			1 069 050	24,37	881 667	19,77	187 383	21,25	
Reprise sur provisions, dépréciations			4 936	0,11	20 282	0,45	-15 346	-75,65	
Transfert de charges			9 368	0,21	9 403	0,21	-35	-0,36	
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 321 342	30,13	1 133 544	25,42	187 798	16,57	
Total des produits d'exploitation (I)			5 707 213	130,13	5 593 380	125,42	113 833	2,04	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			11 416	0,26	11 036	0,25	380	3,44	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			19 563	0,45			19 563	N/S	
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			4 226	0,10	17 723	0,40	-13 497	-76,15	
Total des produits financiers (III)			35 206	0,80	28 758	0,64	6 448	22,42	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			73 061	1,67	2 462 474	55,21	-2 389 413	-97,02	
Sur opérations en capital			151 147	3,45	771 777	17,31	-620 630	-80,41	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)			224 208	5,11	3 234 251	72,52	-3 010 043	-93,06	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			5 966 627	135,04	8 856 389	198,58	-2 889 762	-32,62	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-192 889	-4,39			-192 889	N/S	
TOTAL GENERAL			6 159 516	140,44	8 856 389	198,58	-2 696 873	-30,44	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			78 166	1,78	44 422	1,00	33 744	75,96	
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			877 055	20,00	966 012	21,66	-88 957	-9,20	
Services extérieurs			942 243	21,48	908 712	20,38	33 531	3,69	
Autres services extérieurs			750 692	17,12	537 963	12,06	212 729	39,54	
Impôts, taxes et versements assimilés			122 867	2,80	105 239	2,36	17 628	16,75	
Salaires et traitements			1 244 200	28,37	1 179 195	26,44	65 005	5,51	
Charges sociales			657 543	14,99	625 458	14,02	32 085	5,13	
Autres charges de personnel			8 670	0,20	37 920	0,85	-29 250	-77,13	
Subventions accordées par l'association			53 941	1,23	121 360	2,72	-67 419	-55,54	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	1 025 868	23,39	2 683 178	60,16	-1 657 310	-61,76
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	185 887	4,24	136 991	3,07	48 896	35,69
Autres charges	75 017	1,71	144 202	3,23	-69 185	-47,97
Total des charges d'exploitation (I)	6 022 151	137,31	7 490 653	167,96	-1 468 502	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			19 563	0,44	-19 563	-100,00
Intérêts et charges assimilées	20 290	0,46	38 402	0,86	-18 112	-47,15
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	20 290	0,46	57 964	1,30	-37 674	-64,99
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	117 075	2,67	152 783	3,43	-35 708	-23,36
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			713 636	16,00	-713 636	-100,00
Total des charges exceptionnelles (IV)	117 075	2,67	866 419	19,43	-749 344	-86,48
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	6 159 516	140,44	8 415 036	188,68	-2 255 520	-26,79
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			441 354	9,90	-441 354	-100,00
TOTAL GENERAL	6 159 516	140,44	8 856 389	198,58	-2 696 873	-30,44
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 34 979 302,31 E.

Le résultat net comptable est une perte de 192 888,61 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/11/2020 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Comme pour l'exercice précédent, les comptes consolidés de l'Association Diocésaine de Guadeloupe englobent les entités suivantes :

- Association Diocésaine de Guadeloupe
- Foyer Paul VI
- Foyer Sacerdotal Oscar Lacroix (anciennement Maison Diocésaine)
- Maison Episcopale
- Pastorale des Jeunes
- Service des Vocations
- Justice et paix
- TKL
- Aumônerie des Prisons

Les 43 paroisses de Guadeloupe, ainsi que le foyer sacerdotal sont pris en compte dans les comptes. Ces entités ont été intégrées sur la base des coûts historiques. Les associations diocésaines ont obligation d'additionner les comptes des paroisses avec ceux de la curie diocésaine. Les curés des paroisses ont obligation de transmettre, chaque année, les comptes de leur paroisse à l'évêque.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Concernant les amortissements des immobilisations, afin de permettre une approche plus cohérente, les plans d'amortissements suivants ont été adoptés depuis le 1er janvier 2006.

- Logiciels 33 %,
- Site internet 20%,
- Terrains non amortissables,
- Eglises et locaux culturels non amortissables,
- Autres immeubles sur sols propres (hors immeubles affectés à l'Evêché) 2%,
- Autres immeubles sur sols propres affectés à l'Evêché 2% sur une base amortissable limitée à 15% de leur valeur globale : l'hypothèse retenue étant que 15% de la valeur globale est sujette à être remplacée et entretenue,
- Aménagements sur constructions (hors aménagements affectés à l'Evêché) 4%,
- Aménagements sur constructions affectés à l'Evêché 4% sur une base amortissable limitée également à 15% de leur valeur globale (même hypothèse que précédemment),
- Matériel informatique 20%,
- Mobilier 10%.

L'association est propriétaire de bâtiments culturels acquis après 1905.

Selon les principes comptables généralement appliqués, les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée normale d'utilisation.

Les archives comptables et administratives ne permettent pas de retracer le coût d'acquisition ou connaître la valeur vénale des immeubles les plus anciens. Ces actifs sont répertoriés, mais sont valorisés forfaitairement sur la base d'un euro.

De plus, les biens immobilisés doivent être décomposés en autant d'éléments significatifs.

Dans les comptes de l'Association, ces immobilisations n'ont pas fait l'objet d'une décomposition systématique.

Il existe un impact sur le calcul des dotations aux amortissements.

En 1999, l'option pour le non-amortissement de locaux culturels avait été prise. Cette option sera abandonnée. Le patrimoine immobilier concerné fera dans un premier temps l'objet d'un inventaire puis les biens seront amortis. L'aboutissement de cette démarche est attendu pour les comptes de 2019 ou 2020.

Plusieurs immobilisations comptabilisées dans le compte 213180 n'étaient pas amorties depuis leur origine.

Elles l'ont été sur l'exercice précédent depuis leur acquisition jusqu'au 31/12/2018. L'impact sur les comptes 2018 a été de 6.926 euros sur l'exercice.

Subvention et amortissements des immobilisations subventionnées :

Des travaux immobilisés entre 2000 et 2009 avaient été amortis à hauteur de 15% de leur valeur.

Ces travaux avaient fait l'objet de subvention d'investissement.

Ces subventions avaient été reprises à hauteur de la partie immobilisées.

Il a été décidé que les biens immobilisés concernés seraient amortis sur la totalité de leur valeur et que la reprise de subvention serait totale.

L'impact de cette régularisation concerne l'exercice 2018 uniquement.

Il reste des questions en suspens concernant l'affectation des subventions aux immobilisations.

Ce travail a été effectué avec les hypothèses les plus probables. Néanmoins, les services de l'Association mèneront une recherche dans les archives afin de retrouver les documents liés aux subventions et valider les hypothèses.

Liste des paroisses intégrées

Abymes	Petit Bourg
Anse	
Bertrand	Petit Canal
Baie Mahault	Pointe Noire
Baillif	Port Louis
Bainbridge	Prise d'Eau
Bouillante	Raizet
Cadet	Sacre Cœur
Capesterre	
BE	Saint Anne
Capesterre	Saint
MG	Barthelemy
	Ste
Carmel	Bernadette
Cathédrale	Saint Claude
Deshaies	Saint François
La Désirade	Saint Louis
Gosier	Saint Martin
	St Pierre St
Gourbeyre	Paul
Goyave	St Rose
Grand Bourg	Terre de Bas
Lamentin	Terre de Haut
Les Mangles	Trois Rivières
Massabielle	Vieux-Fort
	Vieux
Morne à l'eau	Habitants
Moule	Foyer

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 45 104 632 E

Actif immobilisé - Curie	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	48 187	-	-	48 187
Immobilisations corporelles	32 472 656	262 784	53 023	32 682 417
Immobilisations financières	2 504 242	1 282	7 701	2 497 823
TOTAL	35 025 085	264 066	60 723	35 228 427
Actif immobilisé - Paroisses	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	491	-	-	491
Immobilisations corporelles	8 953 460	994 918	75 182	9 873 196
Immobilisations financières	2 493	24	-	2 518
TOTAL	8 956 444	994 942	75 182	9 876 205
TOTAL	43 981 529	1 259 008	135 905	45 104 632

Amortissements et provisions d'actif = 17 423 880 E

Amortissements et provisions - Curie	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	45 440	2 228	-	47 668
Immobilisations corporelles	8 414 358	3 162 197	-	11 576 556
Autres Immobilisations financières	2 486 305	-	-	2 486 305
TOTAL	10 946 103	3 164 425		14 110 529
Amortissements et provisions - Paroisses	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	491	-	-	491
Immobilisations corporelles	2 924 887	387 974	-	3 312 859
Autres Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	2 925 378	387 974		3 313 350
TOTAL	13 871 481	3 552 399		17 423 880

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels informatiques	36 276	35 929	347	3 ans
Site internet	12 402	12 229	173	5 ans
Terrains nus	201 876	0	201 876	Non amortiss.
Terrains aménagés	417 674	0	417 674	Non amortiss.
Agenc./amenagmt.terrains	19 849	16 873	2 976	10 à 50 ans.
Bâtiment	373 695	145 370	228 325	10 à 50 ans
Eglises locaux culturels s/sol	10 071 842	550 612	9 521 230	10 à 50 ans
Chapelle de mare-gaillard	11 664		11 664	Non amortiss
Autr.ensembles immob.s/sol propre	15 362 020	6 282 488	9 079 533	25 ans
Inst.agenc./constructions	2 713 254	722 801	1 990 453	25 ans
Amenagts s/constr.s/sol propre	3 514 338	2 121 498	1 392 839	10 à 50 ans
Aménag. s/construc. sdic	385 594	231 671	153 923	10 à 50 ans
Amenagement s/contruc. mdp	1 482 882	708 337	774 545	10 à 50 ans
Aménagement centre ndg	75 407	75 407	-	
Construction sur sol d'autrui	177 760	45 518	132 241	10 et 25 ans
Eglises locaux cult.s/sol autrui	1 355 653	2 947	1 352 707	25 ans.
Autr.ensembles immob.s/sol d'autrui	2 248 920	1 774 823	474 098	25 ans
Amenagement construction	117 801	56 754	61 047	25 ans
Amenagement Petit Perou	30 858	30 858	-	5 ans
Materiel industriel	734 159	543 788	190 370	5 et 6 ans
Instal./agenc.divers	638 525	328 487	310 038	5 et 6 ans
Aménagement CPSO	222 416	32 464	189 952	1 à 7 ans
Materiel de transport	45 420	30 526	14 893	5 et 6 ans
Mat.bureau & informatique	414 623	317 829	96 794	5 et 6 ans
Mobilier	1 142 601	861 468	281 133	10 ans
Mobilier - orgue	30 056	8 896	21 160	10 ans
TOTAL	41 837 564	14 937 575	26 899 989	

Etat des créances = 3 677 714 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 495 635		2 495 635
Actif circulant & charges d'avance	1 182 079	1 182 079	
TOTAL	3 677 714	1 182 079	2 495 635

Provisions pour dépréciation = 114 405 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	114 405				114 405
Comptes financiers	19 563		19 563		
TOTAL	133 968		19 563		114 405

Produits à recevoir par postes du bilan = 763 744 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	763 744
Disponibilités	
TOTAL	763 744

Charges constatées d'avance = 171 025 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Valeur mobilière de placement = 3 875 788 E

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées de la façon suivante au 31 décembre 2017.

	VALORISATION AU BILAN	VALORISATION AU 31/12/2019	PLUS ET MOINS VALUES LATENTES
SICAV/FCP	986 627	986 627	-
Portefeuille d'obligation et de SICAV/FCP	840 099	906 584	66 485
Livrets bancaires	1 938 482	1 938 482	-
Total	3 765 207	3 831 692	66 485

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 24 260 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réalementées					
Provisions pour risques	29 196	24 260	29 196		24 260
TOTAL	29 196	24 260	29 196		24 260

Etat des dettes = 3 049 900 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	997 961	195 454	802 508	
Dettes financières diverses	1 058 303	1 058 303		
Fournisseurs	132 298	132 298		
Dettes fiscales & sociales	400 196	400 196		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	461 066	461 066		
Produits constatés d'avance	74	74		
TOTAL	3 049 900	2 247 392	802 508	

Charges à payer par postes du bilan = 402 744 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	653
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	28 931
Dettes fiscales & sociales	59 130
Autres dettes	314 030
TOTAL	402 744

Produits constatés d'avance = 74 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations complémentaires sur le bilan passif

Le montant des engagements de départ à la retraite des salariés est évalué à 132 970 Euros (les prêtres ne sont pas pris en compte).

Le calcul des IDR a été basé sur les hypothèses suivantes :

- Revalorisation des salaires: 1% l'an
- Taux de rendement financiers: 3.00%
- Age de départ à la retraite: 65 ans
- Mise à la retraite d'office par l'employeur avec accord du salarié

Au 31/12/2019, aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été comptabilisée.

Le montant des engagements de départ à la retraite des prêtres n'a pu être évalué.

Le guide comptable de la CEF indique que la détermination du coût global du prêtre retiré doit prendre en compte deux éléments :

- Les sommes versées par l'association aux structures EHPAD pour couvrir les frais de résidence que les prêtres ne peuvent payer de leur propre revenu. Si le diocèse fait appel à l'aide sociale, ce qui est le cas de l'Association Diocésaine de Guadeloupe, cet élément peut être nul.
- Les sommes versées par l'AD en complément de revenu aux prêtres, au-delà de ce qu'ils perçoivent de la Cavimac ou des autres caisses de retraite. Dans le cas présent, le complément versé est perçu en honoraires de messes qui ne peuvent se provisionner.
- Ce total peut être complété de coûts indirects ou non apparents. L'association bénéficie de 15 places prioritaires au sein d'un Ehpac dont le terrain est inscrit à l'actif de l'Association depuis 1905 (donation de la mense de Mgr Genoud). On ne peut à ce titre déterminer un coût indirect.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Informations concernant le résultat exceptionnel

Produits exceptionnels sur opérations de gestion : 73 061 euros

Dont Produits exceptionnels sinistre : 3 587 euros

Dont produits divers : 69 474 euros

Produits exceptionnels sur opérations en capital 151 147 euros

Dont Quote part de subvention d'investissement : 91 447 euros

Dont éléments d'actifs cédés : 59 700 euros

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion : 117 075 euros

Charges exceptionnelles sur opérations en capital : 0

Dont Dépréciation des immobilisations : 0

Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

Catégories de salariés	Curie	Paroisse
Cadres	4	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	19	12
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	23	12

Autres informations complémentaires

Mobilier :

Les éléments mobiliers des paroisses et de la curie diocésaine font l'objet d'un inventaire au sein de chaque entité.

Délai de paiement

Le délai moyen de paiement des dettes fournisseurs au 31 décembre 2019 est de 29 jours en moyenne.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires de commissaires aux comptes, comptabilisés en charges dans les comptes de l'Association pour l'exercice 201, s'élève à 16 275 euros. Les honoraires qui concernent l'exercice 2019 ont été provisionnés pour un montant de 16 275€.

Engagements hors-bilan

Pour le financement de la rénovation de l'immeuble situé rue de la République à Pointe à Pitre, l'Association Diocésaine a sollicité un financement de 1.102.000 euros auprès de la banque BNP Paribas Guadeloupe. Dans le cadre de cet emprunt, l'immeuble fait l'objet d'une inscription d'hypothèque conventionnelle. Au 31 décembre 2019 le solde à rembourser de l'emprunt s'élevait à 378 872 euros.

L'Association Diocésaine s'est portée caution personnelle et solidaire envers la BFC/LCL dans le cadre d'un financement contracté par l'Ogec Sacré Coeur. Ce cautionnement a été consenti à hauteur de la somme en principal de 177 171 euros. Au 31 décembre 2018, ce prêt était soldé.

Dans le cadre du financement des travaux de rénovation des paroisses du Sacré-Cœur, de la Désirade, du Raizet, de Sainte Thérèse et de l'appartement du gardien de l'évêché, l'Association a sollicité un financement de la part de la BFC. Ce financement s'élève à 400 000 euros et doit être remboursé sur 12 ans , du 16 juin 2007 au 16 mai 2019.

Au 31 décembre 2018, ce prêt était soldé.

Dans le cadre du financement des travaux de rénovation des églises des paroisses de Ste Bernadette, de Lauricisque, du Presbytère de Port-Louis et de Cadet, l'Association a sollicité un financement de la part de la BFC. Ce financement s'élève à 400 000 euros et doit être remboursé sur 12 ans , du 29 février 2008 au 30 janvier 2020.

Au 31 décembre 2018, ce prêt était soldé.

Dans le cadre du financement des travaux de rénovation de la salle Magloire à Basse-Terre de l'association Mathias Forbin, de la villa Ste Thérèse et de la paroisse de Capesterre de Marie Galante, l'Association a sollicité un financement de la part de la BFC. Ce financement s'élève à 400 000 euros et doit être remboursé sur 12 ans , du 23 juin 2008 au 23 mai 2020.

Au 31 décembre 2018, ce prêt était soldé.

Ces 3 lignes de crédit, d'un montant total de 1 200 000 Euros ont fait l'objet d'une négociation unique. Les garantis sont le nantissement d'un certificat de dépôt négociable détenu dans les livres de la BFC pour un montant de 400 000 euros et le nantissement d'un compte d'instruments financiers (obligations) à hauteur de 200 000 euros.

Dans le cadre du financement de la construction et de l'aménagement du centre Siméon Oualli aux Abymes, l'Association a sollicité un financement de la part de la BFC. Ce financement s'élève à 120 000 euros et doit être remboursé sur 15 ans. Dans ce cadre, un compte titre a été nanti au sein de la BFC pour un montant représentant au moins 50% du montant du crédit.

Au 31 décembre 2018, ce prêt était soldé.

Dans le but de faire l'acquisition de plusieurs ensembles immobiliers, situés aux Abymes et à Terre de bas Les Saintes, l'Association Diocésaine a sollicité, le 18 Juillet 2017, un financement auprès de la BFC.

Le montant de ce financement s'élève à 1 000 000 euros.

Au 31 décembre 2019, le solde à rembourser de l'emprunt s'élevait à 770 995.99euros.

Dans le but de racheter 3 prêts qui avait été accordé par la BFC, l'Association a sollicité le 5 mars 2018 un financement de 300.000 euros auprès du LCL.

Le montant de ce financement s'élève à 300.000 euros.

Au 31 décembre 2019, le solde à rembourser s'élève à 188 441 euros.

Afin de garantir ce prêt, 407 obligations Amundi Internationale ont été garantie. Leur valeur, au 31/12/2019 était de 278 315 euros.

Prêt :

L'Association a effectué un prêt à de la société FIRST. Au 31 décembre 2019, ce prêt s'élève à 1 899 171 euros. En garantie de ce prêt, l'association a obtenu une promesse d'hypothèque à première demande à hauteur des encours existant à la date de la demande du créancier. Cette promesse d'hypothèque porte sur des ensembles immobiliers détenus par la SA First.

La promesse d'affectation hypothécaire est consentie jusqu'à complet remboursement de la dette susvisée, en principal, intérêts et accessoires.

Au 31 décembre 2019 ce prêt est déprécié à hauteur de 1 899 171 euros.

Valorisation du bénévolat :

Actuellement, il est établi une lettre de mission pour les bénévoles de l'Association Diocésaine.

A terme, une méthode de valorisation de la contribution des bénévoles sera élaborée.

Créances FIRST

La situation nette de la First au 31/12/2010 est négative pour 1.556 K€.

Son endettement global au 31/12/10 est estimé à 3.611 K€

Une dette ADG de : 1.802 K€

Une dette CGG de : 1.794 K€ (Il s'agit en fait d'une dette auprès du Conseil régional)

La société First est propriétaire d'un terrain situé à Gourbeyre et estimé le 07 aout 2014 à 1.869.372 euros.

Le Conseil Régional de Guadeloupe bénéficie d'une hypothèque à hauteur de 400.000 euros sur ce terrain.

La Société First a consenti une promesse de vente à l'ADG.

Une provision de la créance ADG a été constituée, pour un montant total de 1 899 171 euros.

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 763 744 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Org.soc. produits à recevoir(438700)	3 146
Etat produits à recevoir(448700)	28 666
Deb et cred divers produits à recevoir(468700)	731 931
TOTAL	763 744

Charges constatées d'avance = 171 025 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	96 202
Opération bible en nous(486100)	74 823
TOTAL	171 025

Charges à payer = 402 744 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Int courus/emprunts établissts credit(168840)	653
TOTAL	653

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(408100)	28 931
TOTAL	28 931

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés à payer(428200)	48 138
Org.soc. congés à payer(438200)	10 992
TOTAL	59 130

Autres dettes	Montant
Deb et cred divers charges à payer(468600)	314 030
TOTAL	314 030

Produits constatés d'avance = 74 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	74
TOTAL	74

Titres de participations

L'association détient une participation au sein de la SARL La Procure.

Au 31 décembre 2019 :

La participation est de 15%

Le capital social est de 16.677 euros

Les capitaux propres sont de - 2 625 euros

Le chiffre d'affaires est de 390 213 euros.

Le résultat comptable 2019 est de - 22 656 euros.

Il n'existe pas de compte-courant entre les 2 structures.

Revenus de l'Association

Lors de ses contrôles le commissaire aux comptes a signalé des faiblesses dans les procédures de dépôt des espèces liées au quêtes.

Par conséquent la ligne Revenu d'exploitation pourrait ne pas représenter la totalité des revenus de l'Association Diocésaine.